

**DELIBERATION N° 18.6 : COMMUNE DE CAGNES-SUR-MER - PROJET D'AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA VILLETTE - BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE.**

L'an deux mille treize, le vendredi vingt septembre, le conseil métropolitain dûment convoqué par son président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, au Centre Universitaire Méditerranéen – 65, promenade des Anglais - 06000 Nice - sous la présidence de monsieur Christian ESTROSI, président de la Métropole. La séance est ouverte à 9 heures 30.

Monsieur Christophe BARBOSA désigné secrétaire de séance effectue l'appel nominal.

*Etaient présents : M. Christian ESTROSI, M. Louis NEGRE, Mme Isabelle BRES, M. Henri REVEL, M. Honoré COLOMAS, M. Gérard MANFREDI, M. Régis LEBIGRE, M. Xavier BECK, M. Antoine DAMIANI, M. Jean-Louis SCOFFIE, M. Jean THAON, M. Jean-Michel SEMPERE, M. Alain PHILIP, M. Jean-Marie BOGINI, M. Hervé PAUL, M. Pierre-Paul LEONELLI, M. Rudy SALLES, M. Jean-François SPINELLI, M. Roger ROUX, M. Antoine VERAN, M. Roger MARTIN, M. Philippe PRADAL, Mme Josiane BORGOGNO, M. Philip BRUNO, M. Angelin BUERCH, M. Paul BURRO, M. Stéphane CHERKI, M. René CLINCHARD, M. Bernard CORTES, M. Pierre-Paul DANNA, Mme Thérèse FABRON, M. Alexandre FERRETTI, Mme Sandrine FILIPPINI, M. Jean-Michel GALY, Mme Monique GIRAUD-LAZZARI, M. Gérard GROSGOGEAT, M. Jean-Pierre ISSAUTIER, Mme Nadia LEVI, M. Alain CASSINI, M. Roger MARIA, M. Julien MARTINEZ, M. André MOLINARI, Mme Murielle MOLINARI, M. Henri ROUX, Mme Marlène CESARINI, Mme Marie-Ange ALBERT-RIGER, M. Maurice ALBERTI, M. Gilbert ANATOMARCHI, Mme Andrée ALZIARI-NEGRE, M. Lauriano AZINHEIRINHA, Mme Florence BARALE, M. Christophe BARBOSA, M. Bernard BAUDIN, Mme Micheline BAUS, Mme Sandrine BELOT, M. Gérard BILSKI, M. Roland CONSTANT, Mme Maty DIOUF, Mme Dominique ESTEVE-BAZZINI, Mme Janine GILLETTA, Mme Corinne GUIDON, Mme Annie KASSIGHIAN, Mme Véronica VECCHIONI, Mme Françoise MONIER, M. Jean-Raphaël NADAL, M. Bernard NEPI, M. François-Xavier NOAT, Mme Martine OUAKNINE, M. Simon PEGURIER, Mme Gilda PERINETTI, M. François RABUT, Mme Anne RAMOS, Mme Agnès RAMPAL, M. André-Jean ROSSO, Mme Hélène SALICETI-ADROGUER, M. Hervé SPIELMANN, Mme Brigitte TANAUJI-DAHAN, Mme Marie ZARTARIAN, M. Paul CUTURELLO, Mme Christine DOREJO, M. Abderrazak FETNAN, M. Rémi GAECHTER, Mme Emmanuelle GAZIELLO, Mme Frédérique GREGOIRE-CONCAS, Mme Mari-Luz HERNANDEZ-NICAISE, M. Robert INJEY, Mme Michèle MATRINGE, Mme Joëlle MARTINAUX.*

*Etaient absents ou excusés : M. Olivier BETTATI, M. Marouane BOULOUDHINE, Mme Denise FABRE, M. Jean ICART, M. Benoit KANDEL, M. Marc LAFAURIE, M. Michel MEINI, M. Jean-Paul FABRE, M. Joseph CALZA, M. Gilles VEISSIERE, Mme Dominique ESTROSI-SASSONE, Mme Josiane PIRET, Mme Catherine MOREAU, M. André CHAUVET, Mme Muriel MARLAND-MILITELLO, M. Alain FRERE, Mme Emmanuelle BIHAR, M. Daniel BENCHIMOL, M. Fernand BLANCHI pouvoir à M. Jean THAON, Mme Véronique PAQUIS pouvoir à M. Alain PHILIP, M. Patrick ALLEMAND pouvoir à M. Paul CUTURELLO, M. Bernard ASSO pouvoir à M. Bernard BAUDIN, Mme Marine BRENIER pouvoir à M. Philippe PRADAL, M. Jacques DEJEANDILE pouvoir à M. Pierre-Paul LEONELLI, M. Jean-Marc GIAUME pouvoir à Mme Janine GILLETTA, M. Claude GUIGO pouvoir à M. Paul BURRO, M. Yann LIBRATI pouvoir à M. Abderrazak FETNAN, M. Richard LIONS pouvoir à Mme Josiane BORGOGNO, M. Richard PAPAIZIAN pouvoir à Mme Micheline BAUS, M. Marc ORSATTI pouvoir à Mme Christine DOREJO, M. Michel SANTINELLI pouvoir à M. Robert INJEY, M. Philippe SOUSSI pouvoir à M. Rudy SALLES, M. Gérard STEPPEL pouvoir à M. Christian ESTROSI, M. Auguste VEROLA pouvoir à Mme Annie KASSIGHIAN, M. Gérard BAUDOUX pouvoir à Mme Anne RAMOS, Mme Pascale FERRALIS pouvoir à M. Jean-Michel GALY, M. Gaston FRANCO pouvoir à Mme Thérèse FABRON, Mme Gisèle KRUPPERT pouvoir à M. Alain CASSINI, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM pouvoir à Mme Corinne GUIDON, M. Christian TORDO pouvoir à M. Jean-François SPINELLI.*

Le conseil métropolitain constate que les dispositions législatives concernant la convocation du 11 septembre 2013 et la transmission des dossiers soumis à délibération ont bien été remplies.

Les comptes-rendus et les procès-verbaux des débats des conseils métropolitains des 27 mai et 21 juin 2013 sont adoptés à l'unanimité.

Au cours de cette séance, le conseil s'est prononcé sur le dossier suivant :

**DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

<i>Séance du 20 septembre 2013</i>	<b>N° 18.6</b>
<b><u>RAPPORTEUR</u> : Monsieur Alain PHILIP - Conseiller Métropolitain Délégué</b>	
<b><u>COMMISSION</u> : 3 - TRANSPORTS, GRANDS TRAVAUX ET URBANISME</b>	
<b><u>OBJET</u> : COMMUNE DE CAGNES-SUR-MER - PROJET D'AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA VILLETTE - BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE.</b>	

Le conseil métropolitain réuni en séance publique,

La commission compétente entendue,

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-41-3, L.5217-1 et L.5217-2 issus de la loi du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales,

**VU** le décret du 17 octobre 2011 portant création de la Métropole dénommée « Métropole Nice Côte d'Azur »,

**VU** la délibération du conseil municipal de Cagnes-sur-Mer du 14 février 2013 donnant son avis sur les modalités de concertation proposées par la Métropole,

**VU** la délibération du conseil métropolitain n° 18.13 du 29 mars 2013 approuvant les modalités et les objectifs de la concertation publique préalable au projet d'aménagement du quartier de la Villette,

**VU** le bilan global annexé à la présente délibération,

**CONSIDERANT** que les modalités adoptées pour cette concertation, à savoir l'organisation de deux réunions publiques ainsi que la réalisation d'une exposition publique et la mise à disposition d'un registre du 2 mai au 20 juin 2013, ont bien été mises en œuvre,

**CONSIDERANT** que cette concertation avait pour objectif d'informer le public sur les perspectives d'aménagement du quartier, mais également d'affiner ce projet au regard des éventuelles remarques formulées par la population,

**CONSIDERANT** qu'à cette occasion, ont été présentés le périmètre du projet, les enjeux et contraintes du site ainsi que les réflexions relatives aux propositions d'aménagements du secteur et les objectifs en découlant,

**OBJET : COMMUNE DE CAGNES-SUR-MER - PROJET D'AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA VILLETTE - BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE.**

**CONSIDERANT** par ailleurs que deux réunions publiques présidées par monsieur le Sénateur-Maire de Cagnes-sur-Mer se sont tenues respectivement les jeudis 2 mai et 13 juin 2013,

**CONSIDERANT** qu'à l'issue de la concertation, un bilan doit être dressé et présenté,

**CONSIDERANT** que les principales remarques formulées tant sur les registres de concertation que lors des réunions publiques ont porté sur les sujets suivants :

- la nécessité de valoriser les espaces verts et notamment le parc des Canebiers,
- le souhait d'embellir le centre ville dans la continuité de l'aménagement du quartier du Béal et du Cours du 11 novembre,
- développer des volumétries bâties cohérentes avec l'existant,
- apporter des réponses aux problématiques de stationnement sur le secteur.

**CONSIDERANT** que les réflexions menées dans le cadre du projet s'attachent effectivement, d'une part à inscrire le projet dans la volumétrie pré existante du quartier tout en respectant une physionomie de centre ville, d'autre part à préserver et valoriser les espaces verts existants dans la perspective de rendre accessible le parc des Canebiers et à créer une véritable promenade longeant la Cagne, pouvant à terme constituer une liaison jusqu'au bord de mer,

**CONSIDERANT** enfin qu'une étude complémentaire sera réalisée de façon à calibrer la jauge de parkings nécessaires permettant d'assurer un fonctionnement satisfaisant pour cette opération et plus largement pour le centre ville,

**CONSIDERANT** par ailleurs que ces différentes remarques seront prises en compte dans le projet qui sera mis en œuvre,

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE**

**1°/ - ARRETE** le bilan de la concertation, tel que présenté dans le rapport annexé à la présente délibération,

**2°/ - DECIDE** de poursuivre la mise en œuvre du projet sur la base des objectifs et principes d'aménagement présentés et enrichis par la concertation,

Séance du 20 septembre 2013

N° 186  
Acte exécutoire au 01 octobre 2013  
006-200030195-20130920-7669\_2-DE

**OBJET : COMMUNE DE CAGNES-SUR-MER - PROJET D'AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA VILLETTE - BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE.**

**3°/ - AUTORISE** monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégataires de signature à lancer et à signer les procédures nécessaires à la réalisation de ce projet ainsi que toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

**ADOPTE**

*A l'exception de mesdames Christine DOREJO, Frédérique GREGOIRE-CONCAS, Mari-Luz HERNANDEZ-NICAISE, Michèle MATRINGE, Emmanuelle GAZIELLO, messieurs Paul CUTURELLO, Patrick ALLEMAND, Abderrazak FETNAN, Rémi GAECHTER, Yann LIBRATI, Robert INJEY, Marc ORSATTI, Michel SANTINELLI qui votent contre.*

**POUR EXTRAIT CONFORME,  
Le 30 septembre 2013**

**Signé Christian ESTROSI**